

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42325

présenté par

M. Quatennens, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23855 de Mme Rabault

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« notamment en terme d'égalité femmes-hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mesures de compensation ne rassurent pas. En effet, c'est une logique familialiste qui préside. Les coups de pouce seront donnés aux femmes en couple ou à celles qui ont des enfants. Au final, ce projet n'est en rien féministe. Au contraire, il aggravera les inégalités entre les femmes et les hommes. En effet, la décote va pénaliser injustement les carrières incomplètes et accentue les inégalités de carrière dans le système de retraites. Cela concerne essentiellement les femmes, dont les carrières sont plus souvent hachées.